

## Faillite d'un fournisseur d'électricité et de gaz : Les prix de marché élevés mettent les fournisseurs sous pression

Bruxelles, le 6 décembre 2021

**La crise internationale des prix élevés sur les marchés de gros du gaz et de l'électricité a engendré une deuxième faillite de fournisseurs en Belgique. Cependant la continuité d'approvisionnement des clients concernés est organisée et garantie à l'échelle sectorielle. Dans cette période difficile, les fournisseurs continuent d'approvisionner leurs clients, de les assister et de les conseiller en vue de diminuer leur consommation d'énergie et de produire eux-mêmes de l'énergie.**

### **Les prix élevés engendrent un risque financier également pour les fournisseurs**

L'augmentation des prix sur les marchés de gros du gaz et de l'électricité a de graves conséquences pour les citoyens, les entreprises, mais également pour les fournisseurs d'énergie en Belgique et en Europe.

Entretemps, cette augmentation des prix a conduit à environ 25 faillites de fournisseurs au Royaume-Uni (3 millions de clients concernés), quatre aux Pays-Bas, mais aussi malheureusement à une deuxième faillite sur le marché belge.

Les prix élevés engendrent des pertes pour les fournisseurs qui doivent optimiser leurs portefeuilles client en se couvrant eux-mêmes sur un marché de gros surchauffé. Cela met leur trésorerie sous haute tension et engendre des problèmes importants de liquidité. Les coûts de déséquilibre (différence en temps réel entre l'électricité injectée par un fournisseur et celle consommée par ses clients) et les coûts d'ajustement du portefeuille de client à court terme sont actuellement extrêmement élevés.

### **Les fournisseurs informent leurs clients**

Les membres de la FEBEG mettent tout en œuvre pour informer et conseiller leurs clients pour les aider à consommer moins et à ajuster si besoin leurs acomptes aux circonstances actuelles de marché. L'objectif de ces conseils d'efficacité énergétique et de gestion en bon père de famille est de se prémunir de surprises dues aux augmentations de prix sur les marchés de gros, lors de la réception de la facture de décompte annuel pour l'électricité et le gaz.

### **Le législateur a tenu compte d'un scénario de faillite**

Dès la libéralisation du marché de l'énergie, le législateur a prévu qu'un fournisseur puisse éventuellement faire défaut :

- Même lorsqu'un fournisseur fait faillite, ses clients continuent d'être approvisionnés en énergie.
- Si le client ne choisit pas un nouveau fournisseur, il bascule automatiquement vers le fournisseur de substitution désigné dans sa zone de distribution.
- En Wallonie et à Bruxelles, il s'agit de fournisseurs commerciaux désignés par les régulateurs.
- En Flandre, le gestionnaire du réseau de distribution Fluvius assume le rôle temporaire de fournisseur de substitution. Étant donné que les clients de Fluvius paient un tarif dissuasif en tant que fournisseur d'urgence, nous incitons les clients concernés à conclure un contrat avec un nouveau fournisseur commercial le plus rapidement possible.

Le gouvernement doit également veiller à ce que les sociétés commerciales désignées comme fournisseurs d'urgence ou qui les approvisionnent ne soient pas lésées.

**Marc Van den Bosch**, general manager FEBEG : *« Il est important que les clients continuent à être fournis. Ils ne tombent pas sans courant. Dans ce contexte financier difficile pour les fournisseurs, il faut également éviter que la situation actuelle n'engendre des problèmes*

*chez d'autres fournisseurs. Il y va de la pérennité d'un secteur commercial concurrentiel et innovant à même de soutenir et d'accompagner ses clients dans la transition énergétique ».*

### **À propos de la FEBEG**

La FEBEG, Fédération Belge des Entreprises Electriques et Gazières, représente les producteurs d'électricité, les négociants et fournisseurs d'électricité et de gaz, ainsi que les laboratoires de ces secteurs. La FEBEG compte 34 membres effectifs qui emploient globalement près de 7.580 personnes et réalisent un chiffre d'affaires avoisinant les 16,5 milliards d'EUR.

### **Contacts presse :**

Marc Van den Bosch, General Manager et porte-parole de la FEBEG  
[marc.vandenbosch@febeg.be](mailto:marc.vandenbosch@febeg.be) | +32 2 500 85 80 | +32 497 30 98 79

Stéphane Bocqué, Communication Manager de la FEBEG  
[stephane.bocque@febeg.be](mailto:stephane.bocque@febeg.be) | +32 (0)2 500 85 85 | +32 475 75 19 66